

|                     |  |
|---------------------|--|
| <b>Zeitschrift:</b> | Folklore suisse : bulletin de la Société suisse des traditions populaires = Folclore svizzero : bollettino della Società svizzera per le tradizioni popolari |
| <b>Herausgeber:</b> | Société suisse des traditions populaires   |
| <b>Band:</b>        | 43 (1953)  |
| <b>Artikel:</b>     | Petites notes de folklore fribourgeois   |
| <b>Autor:</b>       | Brodard, François-Xavier   |
| <b>DOI:</b>         | <a href="https://doi.org/10.5169/seals-1005606">https://doi.org/10.5169/seals-1005606</a>  |

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Est-ce la fin? Qui sait? Qui sait si la nouvelle oligarchie communiste dans les Etats de l'Est ne réinventera pas un jour les paniers pour en faire l'orgueil et le bonheur du monde entier?

*NB. Tous les clichés ont été mis gracieusement à notre disposition par la rédaction des Cahiers Ciba, édités par la Ciba, Société Anonyme à Bâle. Nous l'en remercions très cordialement.*

Petites notes de folklore fribourgeois  
par François-Xavier Brodard, Estavayer-le-Lac

*Semailles.* A Dompierre, quand on a fini de semer le blé, on trace le signe de la croix sur son champ en disant: «Que le bon Dieu fasse le reste.»

*Grèle.* Dans le même village, quand il grêle, on met un grêlon dans le bénitier de la maison. Quand le grêlon est fondu, la grêle cesse, dit-on. – Autrefois, dans la Gruyère, quand il grêlait, on plaçait devant la maison une hache, le tranchant tourné vers le ciel. On croyait que lorsque un grêlon venait à tomber sur le tranchant et à se partager, il cessait de grêler.

*Pour se faire rendre un objet volé.* Voici une recette dont je ne vous garantis pas l'efficacité. Elle était citée, sinon appliquée, par un bon vieux de La Roche, mais qui avait voyagé beaucoup dans le canton de Fribourg, surtout dans la Basse-Sarine. J'ignore quelle est la provenance exacte de ce «secret». Le voici: Allez le soir à la nuit noire prendre de la terre sur la tombe du dernier mort enterré. Mettez-la dans une boîte qui ferme bien et que vous vous garderez d'ouvrir! Revenez à reculons, sinon vous mourriez, car il se passe un duel terrible entre le mort et le voleur. Mettez cette boîte de terre à la place de l'objet volé. Le matin même, avant que le soleil se lève, le voleur vient, «mouillé de chaud», rendre l'objet volé, sinon il meurt. Si l'on veut voir son voleur, on n'a qu'à se lever avant le jour, on le verra arriver. Il est forcé de restituer, cela est plus fort que lui.

*èthrənq.* A La Roche autrefois – j'ai encore été témoin de cette coutume il y a quarante et quelques années – quand un petit enfant était malade, on demandait à son parrain et à sa marraine de baptême de venir l'èthrənq, l'étrenner. Voici en quoi consistait cette cérémonie. Le parrain et la marraine s'approchaient du petit malade et lui mettaient sur la poitrine, sans découvrir l'enfant, chacun une pièce de vingt centimes. Cette pièce était donnée ensuite au curé de la paroisse, qui chantait un *Salve* pour le malade. On affirmait qu'après cela le malade *tərɪvə de na pə ou də l'ôtra* tirait d'un côté ou de l'autre»; que son état s'améliorait si Dieu voulait lui laisser la vie, ou au contraire que le petit malade n'avait plus longtemps à languir et à souffrir s'il ne devait pas guérir. On «étrennait» les petits malades uniquement en

cas de maladie grave, et lorsque l'enfant ne pouvait ni guérir ni mourir, que son état restait stationnaire et qu'on était à bout de ressources pour vaincre la maladie. Cette coutume ne concernait que les petits bébés. On sait en effet que les adultes et les enfants ayant atteint l'âge de raison reçoivent en cas de maladie grave le sacrement de l'Extrême-Onction. A-t-on voulu, dans le peuple, par cette coutume d'*èthronq*, y «suppléer» en quelque sorte?

*Bleu, ou rose?* Dans la Gruyère, lorsque une maman attend un bébé, si elle espère avoir un petit garçon, elle prépare un berceau et des brassières roses: le rose est la couleur des garçons. Si elle attend une fille, elle prépare le berceau et les brassières de couleur bleue. Chose curieuse, c'est exactement le contraire à Estavayer-le-Lac.

*Parrain et marraine.* On dit à La Roche que si deux fiancés vont parrain et marraine de baptême ensemble, ils se marient dans l'année. Mais si ce sont deux qui se fréquentent seulement, sans être encore absolument décidés de se marier ensemble, ils ne se marient pas: ils se quittent dans la suite.

*Changement de sexe.* On disait autrefois à La Roche qu'après la Saint-Joseph (19 mars) les grenouilles se changeaient en crapauds.

*Le kaka-bouébo.* Autrefois – et maintenant encore – la maison campagnarde était chauffée en hiver par un grand fourneau de molasse qui s'érige dans la chambre de famille – *la péyo*. Les garçons dormaient à la chambre d'en haut, qui n'était pas chauffée. Pour en tempérer un peu l'air, on pratiquait dans le plafond, au-dessus du fourneau, une trappe munie de gonds d'environ  $\frac{60}{60}$ , qui s'ouvrait pour laisser passer le chaud. Et comme de dessus le fourneau il n'y a guère plus d'un mètre jusqu'au plafond, les garçons, toujours bons grimpeurs, montaient et descendaient par cette trappe qui avait pris de ce fait le nom de *kaka-bouébo*, nom formé du verbe dont le sens est facile à percevoir, et du nom *bouébo*, garçon. Les adultes utilisaient le même chemin.

## Les patois romands à la Radio par François-Xavier Brodard, Estavayer-le-Lac

On sait que les patois romands, battus en brèche par les lois scolaires, interdits même par elles à un moment donné – et l'on attend encore que soit levée cette interdiction – sont loin d'être aussi couramment parlés que le «Schwitzerdütsch de nos Confédérés alémaniques. Aussi est-il juste de rendre hommage à ceux qui travaillent à les maintenir. C'est dans les cantons où leur existence est le plus menacée qu'on s'y est mis le plus tôt. On sait qu'à La Chaux-de-Fonds, le cercle du Sapin fut le dernier bastion du patois neuchâtelois mourant. Genève, canton dont la majorité des habitants sont des citadins, a vu mourir son patois. Les Vaudois ont fondé pour la dé-